



CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 16 juillet 2018

COMPTE-RENDU

Le seize juillet deux mil dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JARRASSIER, Maire.

Etaient présents : M. JARRASSIER Michel – Mme BOMPAS Marie-Hélène – M. RENAUD Serge – Mme LOUIS-DUPONT Brigitte – M. IRIBARREN Jean-François – Mme ARLOT Monique – M. CHASTANET Vincent – Mme DELURET Nathalie – M. POUTHIER Alain – Mmes LOUAIL Céline – DUMONTIER Dominique –

Etait absent et représenté : M. LEPERCQ Olivier (pouvoir à M. JARRASSIER Michel)

Etaient excusés : M. ROUSSEL Pascal, Mme PERRY Corinne, M. BUISSET Jérôme

Mme LOUAIL Céline a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

Avis sur le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mai 2018.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si le procès-verbal appelle des remarques.

Aucune remarque n'étant apportée, le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20h00.

1 – COMITÉ DES FÊTES : Subvention 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- DÉCIDE de verser 1 004.52 € au Comité des Fêtes au titre de la subvention 2018.

2 – CIMETIÈRE

2-1 : Demande de conversion d'une concession trentenaire en concession perpétuelle.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'accepter la conversion de l'emplacement C-687 en concession perpétuelle, au prix de 846.36 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres ;

- **ACCEPTÉ** la proposition de Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette conversion de concession,

–

2-2 : Avis concernant la donation d'une concession

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres ;

- **ACCEPTÉ** la proposition de Monsieur le Maire,
- **PRÉCISE** que la donation fera l'objet d'un acte notarié suivi d'un acte de substitution entre le donateur, le bénéficiaire et le maire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette conversion de concession,

3 – Déplacement à Folschviller du 28 septembre 2018 au 1^{er} octobre 2018

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du lien d'amitié qui lie la commune d'Usson-du-Poitou à la municipalité de Folschviller, un déplacement aura lieu du 28 septembre au 1^{er} octobre 2018.

Monsieur le Maire propose que la Commune prenne en charge 50% du billet de train pour les conseillers municipaux participant à ce voyage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres, se prononce par un vote à main levée :

- Nombre de votants :	12
- POUR :	11
- CONTRE :	1

4 – Admission en non-valeur de produits divers devenus irrécouvrables

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la transmission par la Trésorerie d'une demande d'admission en non-valeur de produits divers devenus irrécouvrables pour un montant global de 395.90 Euros, correspondant à de l'assainissement des exercices 2009, 2010, 2011 (pour 230.90 E) et de la cantine des exercices 2016, 2017 (pour 165.00 E).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **ÉMET un avis favorable** à la demande de la Trésorerie pour l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour la somme de 395.90 Euros.

5 – Motion contre la fermeture de la perception de Gençay

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision unilatérale et brutale de l'administration fiscale représentée par son DRFIP, du projet de fermeture du Centre des Finances Publiques de Gençay programmée au 1^{er} janvier 2019 et propose de voter une motion contre cette décision et le maintien du service public.

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la proposition de motion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres ;

- **S'OPPOSE** à la fermeture de la trésorerie de Gençay et demande instamment par la présente de ne pas mettre à exécution cette décision de fermeture qui porterait un lourd préjudice au service public en milieu rural.
- **DEMANDE** son maintien et adopte à l'unanimité la motion contre la fermeture du Centre des Finances Publique de Gençay.

6 – RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Serge RENAUD, Adjoint en charge des Ressources Humaines.

6-1 : Création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide :

- La création d'un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, à temps complet. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière sociale, au grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe. S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle significative en tant qu'ATSEM contractuel, du CAP « petite enfance » et du concours en conséquence.
- De demander au Comité Technique la suppression de l'un des 2 postes d'ATSEM devenu vacant.

6-2 : Création d'un poste d'Adjoint administratif à temps plein

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide :

- La création d'un poste d'adjoint administratif à temps plein à compter du 18 septembre 2018.

6-3 : Création et suppression de poste dans le cadre d'un avancement de grade (filière technique)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **ACCEPTÉ** la création du poste Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} août 2018.

6-4 : Création et suppression de poste dans le cadre d'un avancement de grade (filière administrative)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **ACCEPTÉ** la création du poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} novembre 2018.

6-5 : Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs comme suit :

FILIÈRE ADMINISTRATIVE : 3 agents					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Secrétaires	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	35 h
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	2	35 h
Chargé d'accueil	Adjoint administratif	C	1	0	28 h
			0	1	35 h
FILIÈRE TECHNIQUE : 5 agents					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Responsable du service technique	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	35 h
Agent des services techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	35 h
Agent des services techniques	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	2	3	35 h
Agent de service	Adjoint technique	C	1	0	35 h
FILIÈRE SOCIALE : 2 agents					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
ATSEM	ATSEM principale de 2 ^{ème} classe	C	0	1	35 h
	ATSEM principale de 1 ^{ère} classe	C	1	1	35 h
FILIÈRE CULTURELLE : 1 agent					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint du Patrimoine	Adjoint du Patrimoine principale de 1 ^{ère} classe	C	1	1	35 h

- **ACCEPTÉ** la modification du tableau des effectifs, comme présenté ci-dessus.

6-6 : Attribution de l'Indemnité Spécifique de Service (ISS)

Il est proposé au conseil Municipal de compenser l'IFSE par l'Indemnité Spécifique de Service, selon les modalités ci-dessous :

Filière	Grade	Fonction	Taux de base	Coefficient par grade	Coefficient individuel
Technique	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Responsable du Service Technique	361.90	16	0.69

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **ACCEPTÉ** d'attribuer l'Indemnité Spécifique de Service au Technicien principal de 2^{ème} classe dans les conditions citées ci-dessus.

6-7 : Avenant à la convention 2015-2017 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG 86

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **ACCEPTÉ** la proposition du CDG 86 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant.

6-8 : Adhésion à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **DÉCIDE** d'adhérer à l'expérimentation de la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, pendant toute la durée de cette expérimentation.
- **APPROUVE** la convention d'expérimentation à conclure avec le CDG 86.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer cette convention ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette expérimentation.

7 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIENNE ET GARTEMPE (CCVG)

7-1 : Convention d'entente entre la CCVG et la commune pour la mise en œuvre d'une mission d'intérêt public : l'aménagement et l'entretien de la voirie

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Jean-François IRIBARREN, Adjoint en charge de la voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide :

- **DE CONCLURE** la convention d'entente avec la CCVG pour la mise en œuvre d'une mission d'intérêt public commune, que sont l'aménagement et l'entretien de la voirie.

7-2 : Tarifs du matériel et des agents de la Commune pour les interventions dans le cadre de la convention d'entente avec la CCVG

Monsieur IRIBARREN expose au Conseil Municipal que la commission voirie de la CCVG a émis un avis favorable lors de sa réunion du 23 avril 2018 pour une proposition tarifaire uniformisée d'indemnisation des communes lorsque celles-ci interviennent dans le cadre de l'entretien de la voirie communautaire pour le compte de la CCVG.

Les tarifs sont à l'heure, la main d'œuvre et les matériels ne sont pas assujettis à la TVA.

Proposition de tarifs en mutualisation 2018	
Main d'œuvre	
Main d'œuvre HN	25
Main d'œuvre HS	31

Main d'œuvre HDN	62,5
Main d'œuvre HDJF	52
Poids lourds	
Camion 8x4	45
Camion 6x4	42
Camion 19t	33
Camion 12t	30
Camion < 12t	20
VL et VU	
Véhicule utilitaire <3t5	12
Véhicule léger	5
Tracteurs et outils	
Tracteur	17
Elagueuse + groupe de broyage	15
Lamier	15
Faucheuse	12
Engins TP	
Mini pelle	20
Tractopelle	37
Cylindre	22
Plaques vibrantes	8
Tronçonneuses thermiques	10
Pompe à eau	5
Groupe électrogène	10
Balayeuse aspiratrice	25
Matériels espaces verts	
Tronçonneuse à bois	8
Débroussailleuse	7
Taille haie	5
Remorques	
Remorques	10

Le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver les tarifs pour le personnel et le matériel communal pour les prestations de travaux réalisés pour le compte de la CCVG dans le cadre de l'entretien de la voirie communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide

- **D'APPROUVER** les tarifs pour le personnel et le matériel communal pour les prestations de travaux réalisés pour le compte de la CCVG dans le cadre de l'entretien de la voirie communautaire.

8 – SOREGIES : Convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Serge RENAUD.

La convention d'accompagnement proposée par SOREGIES a pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles SOREGIES s'engage à accompagner la Collectivité dans la réalisation d'économies d'énergie pour l'ensemble du patrimoine bâti.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la nouvelle convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Séance levée à : 21h45.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.